COMITÉ CONSULTATIF ÉHDAA

Réunion du lundi le 4 mai 2009 à 19h15

À la salle Des Lys

Présences

Carmen Poulin Lise Morissette Maureen Joseph

Lorraine Picard Daniel Pellerin Sonia Fréchette

Benoît Lapointe Chantal Magnan Bertrand Legault

Isabelle Lamoureux Alain Riendeau Ginette Vincent

Pierre Nadeau Monique Bastien

Public

Lyne Bouthillier-Parent

Isabelle Tardif

1. Constatation du quorum : 19h25

2. Ouverture de l'assemblée et mot de la Présidente

Madame Mercier étant absente, c'est Madame Picard qui présidera ce soir la réunion.

La présence de Madame Bastien, présidente du comité de parents est soulignée.

Lors de la dernière réunion il y a eu quelques heurts qui ont amenés à certaines réflexions. Une discussion a eu lieu entre Madame Guillet et Madame Mercier sur les règles de procédures du comité EHDAA. Dans ce cadre, Madame Vincent déposera des documents qui expliquent les mandats du comité de parents EHDAA.

3. Adoption de l'ordre du jour

Les règles budgétaires ne seront pas présentées lors de cette rencontre, mais à la prochaine rencontre M. Sylvestre sera présent afin de les présenter aux membres du comité. Il y a eu des questionnements concernant le calendrier des commissaires à savoir si le comité aurait le temps de se prononcer sur cette question avant que ce soit entériné. Il est entendu que si jamais les règles budgétaires étaient à l'ordre du jour du prochain conseil des commissaires, que le comité se réunira exceptionnellement la semaine prochaine. Pour l'instant, la réunion du 1^{er} juin prochain est maintenue.

Autre modification à l'ordre du jour, Madame Bastien demande à ce que sont intervention soit déplacée au point 9.

L'ordre du jour est proposé par Madame Poulin, dûment appuyé par Monsieur Riendeau

4. Adoption des comptes-rendus des rencontres des 16 avril 2009 et 9 février 2009

Le compte-rendu du 9 février 2009 avait déjà été adopté avec modifications. La liste des présences sera mise sur le dessus.

Madame Fréchette, ne demande pas de demander à l'ordre (Madame Magnan) questionne au sujet de l'ordre des neuropsy. (Dernier paragraphe du point 5) Avec modifications, le compte rendu de la dernière rencontre est proposé par Madame Morissette dûment appuyé par Madame Magnan.

5. Suivis de la dernière rencontre:

Madame Vincent explique c'est toujours Monsieur Cormier qui est le représentant de la commission scolaire, bien qu'à cette rencontre elle le remplace.

Plan d'action du MELS

Les actions principales et nouvelles qui sont en place

- Les écoles ont reçus une somme d'argent afin de libérer des enseignants pour effectuer les plans d'interventions. Chaque école, doit assurer l'excédent financier de cette mesure.
- La réduction du nombre d'enfants par classe sera effective dès septembre 2009, dorénavant pour tous les milieux défavorisés en 1ère année, il y aura 18 élèves par classe maximum, pour les autres milieux ce sont 20 élèves. En 2e année selon le milieu ce sera 20 ou 22 élèves maximum. En 3e année dans les milieux défavorisés ce sera 22 élèves au lieu de 24 et maximum 26. Il y aura donc plus de ressources financières pour toutes les écoles, mais encore plus pour les écoles de milieux défavorisés. Dans le plan d'action du ministère il est question des écoles secondaires, mais les fonds n'ont pas été libérés au niveau du MELS.

Monsieur Legault demande ce que ça va changer et ce que donneront concrètement, les allocations supplémentaires pour les plans d'interventions. Madame Vincent explique que ce sont les comités EHDAA de chaque école qui reçoivent cette nouvelle allocation et avec la direction d'école gèreront et veilleront à ce que ces sommes supplémentaires servent bien aux plans d'interventions.

Monsieur Legault demande si la commission scolaire adapté son plan d'organisation scolaire à la nouvelle mesure qui assure moins d'élèves par classe. Madame Vincent affirme que l'organisation scolaire a été revue avec les nouveaux chiffres.

Madame Bastien demande si le plan d'action du MELS sera appliqué en 2009-2010, ou est déjà appliqué pour l'année en cours ? La règle des allocations budgétaire est de 500 \$ par école spécialisée, et les sommes sont arrivées au milieu de l'année. 75% de la balance et 25% selon l'indice de défavorisation. Le comité de parents va présenter une résolution qui sera une modification de la règle actuelle, car elle est inéquitable pour l'ensemble des écoles qui accueillent des classes spécialisées. Une école qui accueille des classes spécialisées est défavorisée par rapport aux écoles qui sont spécialisée. Les écoles qui accueillent des classes spécialisées ne reçoivent pas de subventions supplémentaires qu'ont les écoles spécialisées. Madame

Vincent pense que l'allocation reçue cette année a été divisée au prorata. Le défi avec les règles d'allocation sont à trois niveaux ; classes spécialisées, écoles spécialisées et élèves intégrés dans les classes régulières. Il faut essayer de trouver une façon d'être plus équitable.

Monsieur Legault rappelle que le comité EHDAA avait demandé une présentation complète du plan d'action du MELS. Est-ce que cette présentation sera faite à la prochaine rencontre ou ce soir ? Madame Vincent dit qu'elle est capable de faire la présentation. Monsieur Legault précise qu'il veut en fait, mieux comprendre ce que modifie ce plan d'action au sein de la CSMV et ce, pour chaque mesure.

Madame Vincent explique que globalement très peu de mesures sont concrètes. La CSMV attend aussi que les mesures annoncées se concrétisent. Les deux mesures concrètes sont les mesures discutées plus haut

Les mesures 1-2 et 3, souhaitent que la commission scolaire ait un regard sur les classes spécialisées

- 1- diverses modalités
- 2- 2.4 millions pour que des personnes d'expériences (en Montérégie une équipe est constituée et est en place depuis janvier dernier. Cette équipe doit rencontrer la direction générale des CS ainsi que les ressources éducatives. Ces personnes vont venir dans notre commission scolaire pour observer et travailler sur les modèles que la commission scolaire a mis en place.

La mesure 4, quand à elle favorise l'intégration des élèves HDAA aux classes régulières.

La mesure 5, elle définit les lignes directrices pour réussir une intégration réussie. Tout le monde attend avec impatience ce document du MELS

La mesure 6, c'est elle qui libère les sommes afin de libérer les enseignants pour les plans d'interventions.

La mesure 7, s'attarde sur les élèves ayant des difficultés de comportement et offre un cadre particulier à l'école.

Mesures qui soutiennent les parents

Mesure 1 : Une loi a été écrite, la 88, qui assure un protecteur de l'élève qui sera mis en place lorsque la loi sera en vigueur. Quelques commissions scolaires en nommeront un dès le 1^{er} juillet 2009. Dans le cadre de la loi, les commissions scolaires doivent consulter le comité de parents avant de nommer une personne à ce poste. Selon Madame Bastien la CSMV attendra à l'automne avant de procéder. Les qualifications de cette personne ne sont pas encore assujetties par la loi. Cette personne va défendre les élèves, pas celle des parents, ni des enseignants. Le pouvoir qu'aura cette personne aura un statut d'immunité à l'intérieur des commissions scolaires.

Mesure 2 : assure un suivi des demandes, en ce qui concerne le comité EHDAA.

Renforcer la complémentarité

Le but de ces mesures est de travailler d'avantage en collaborations avec les divers ministères. Normalement 8 personnes ressources seront nommées pour arriver à ce résultat.

Accroître la formation

Mesure 1 : À pour but que tous les enseignants soient sensibilisés aux diverses problématiques que vivent les élèves et les encouragent à aller chercher un diplôme de 2^e cycle.

Mesure 2 : La commission scolaire, en partenariat avec le syndicat, réservera un montant d'argent afin de permettre à tous les enseignants de recevoir une formation spécialisée concernant des problématique spécifiques pour aller chercher des stratégies précises à ces sujets. Pour l'adaptation scolaire, toutes les formations seront financées en totalité par la commission scolaire. Pour les autres formations, ce sera alors un partenariat école/commission scolaire (pour les cours en sciences ou en arts par exemple).

Bien sûr, les formations sont offertes sur une base volontaire. Les enseignants sont en formation continue et toutes les mesures sont mises en place ainsi que de bonnes conditions afin que les enseignants soient formés. Plusieurs parents déplorent que ces formations ne soient disponibles que sur une base volontaire. Car il restera toujours une portion d'enseignants qui n'iront pas à ses formations. Pour une question d'intégration il serait préférable que ces formations soient obligatoires. Madame Vincent explique que dans chaque école il y a une orthopédagogue et que c'est pour ça qu'il y a des plans d'interventions, qui sont des portes d'entrées obligatoires afin de travailler avec les besoins réels des enfants. Il y a un gros travail de sensibilisation en ce moment, auprès des enseignants de la commission scolaire à ce suiet.

Un parent suggère des rencontres d'informations concernant différentes problématiques que vivent les élèves. Plusieurs façons existent pour informer : les livres, la documentation qui ne sont pas dans toutes les écoles, des dépliants, etc. Madame Vincent explique qu'avec le secteur des communications de la CSMV, des petits dépliants sont en cours de réalisation afin d'expliquer certaines caractéristiques des clientèles étudiantes, avec à l'intérieur des stratégies gagnantes avec elles.

Madame Joseph se demande si le problème ne réside pas dans la façon de mettre des cotes aux élèves. Madame Vincent précise que les services sont offerts à tous les enfants, même ceux qui n'ont pas de cotes.

Madame Bastien précise que la CS offre des services à beaucoup d'enfants qui ne sont pas reconnus par le MELS. Elle tient à préciser que les élèves reçoivent beaucoup de services à la CSMV.

Par contre, la représentante de la maison Hyper-Lune explique que bien des parents téléphonent à l'organisme car ils ne reçoivent pas de services de la part de la commission scolaire.

Madame Poulin donne l'information qu'en Ontario existe des enseignant « diagnostiquant », elle aimerait que cette idée se concrétise au Québec.

Un autre parent explique qu'il manque de ressources à la CS, comme partout ailleurs au Québec.

Monsieur Legault, explique que dans les règles du fonctionnement du comité, il y a de place afin que des membres de la CS soient comblés. Il n'y a pas au comité EHDAA des représentants des professionnels, des enseignants, ou des TES afin que l'on puisse entendre leur point de vue.

Madame Vincent explique que la CS verse des sommes plus importantes que prévues pour les professionnels, elle précise que les ressources financières allouées à ce sujet sont dépensées à la bonne place. Il y a des recherches de professionnels, orthophonistes, psychologues, constamment.

Concernant les professionnels ou les représentants des différents corps d'emploi au comité, ces personnes semblent trouver ça difficile de participer au comité.

Il est demandé à ce que la CS trouve une façon concrète afin que ces personnes soient présentes. Madame Vincent va en faire la demande.

Plan de relocalisation des classes spécialisées

La relocalisation se poursuit en considérant la diminution des ratios. Madame Bastien explique que la majorité des recommandations du comité EHDAA ont été retenus. Madame Bastien déplore qu'il n'y ait eu personne du comité EHDAA le 24 mars dernier. (Pour l'an prochain il serait important qu'il y ait un représentant pour assister aux réunions des commissaires.)

Madame Vincent explique que les commissaires ne font pas de retour systématique sur les mémoires reçus.

Monsieur Legault rappelle que Monsieur Cormier avait accepté de prendre toutes les recommandations afin d'expliquer ce qui a été accepté ou refusé.

- Plan sur la réorganisation scolaire

De façon générale au sein du comité des questionnements sont relatives aux transferts des dossiers et aussi sur les inquiétudes que les classes soient bien prêtes pour septembre afin de bien accueillir les enfants. Madame Vincent explique le processus déjà expliqué à la dernière rencontre, soit le travail qui a été fait entre les directions d'école, les professionnels qui soit reçoivent ou envoient des classes spéciales.

En ce qui a trait aux transferts des dossiers, il y a un membre du secrétariat général qui va dans chaque école vérifier à ce que les bons dossiers suivent dans les bonnes écoles ou dans les bons services. Quelqu'un des ressources matérielles fait le tour des écoles, afin de vérifier la faisabilité des déménagements.

Pour l'instant la commission scolaire en est à vérifier les coûts, les travaux à faire et à travailler sur l'échéancier. Quelqu'un du service informatique fait aussi le décompte des ordinateurs et vérifie à ce que le parc informatique suive bien aux bonnes écoles.

Un parent se demande si ce plan comprend l'organisation des classes phénix au secondaire. Madame Vincent confirme que c'est bien le cas.

6. Mot de la représentante de la CSMV

Madame Vincent est intervenue au point des suivis.

7. Période de questions

Les questions ont été posées librement tout au cours de la soirée.

8. PAUSE

9.

10. Comité de parents : Informations de Mme Monique Bastien au niveau de certains sujets

Il est discuté du rôle du comité EHDAA, ainsi que de son mandat. Le comité EHDAA a une adresse courriel et une personne doit prendre les courriels et se doit de faire les suivis. Plusieurs courriels ont été laissés sans réponses dans les derniers mois. Ces courriels ont été donnés directement à la CS ou au comité de parents. Présentement c'est Madame Mercier qui achemine les courriels à M. Cormier de la CS. Dans les années antérieures il y avait minimalement un accusé de réception avec les indications qui précisent à qui s'adresser à la CS. On vérifiera auprès de Madame Mercier comment s'adresse la réception de courriels. Un parent explique que cette année en a été une « extraordinaire » car il y a eu la réorganisation scolaire avec la rédaction du mémoire. Le comité EHDAA doit s'assurer que la gestion des courriels ou des plaintes se fasse de façon correcte, afin que Madame Bastien n'ait pas à gérer les demandes du comité EHDAA.

Des parents se demandent s'il ne serait pas mieux d'attendre que Madame Mercier soit présente avant d'avoir ces discussions. Le but c'est d'arriver à améliorer le fonctionnement du comité EHDAA, de façon à ce que ce soit agréable d'y assister. (Clarifier le rôle du comité et regarder qui prend quelles responsabilités au sein du comité) Madame Picard explique aux membres du comité, que Madame Bastien fait équipe avec notre comité.

Madame Picard prend note qu'à la première réunion du comité EHDAA de l'année scolaire 2009-2010, sera mis à l'ordre du jour le rôle et les mandats du comité EHDAA et s'assurera que le représentant de la CS explique bien la brochure. Madame Bastien informe qu'au secondaire les plans d'interventions sont difficiles à réaliser. Les directions et les enseignants doivent apprendre à composer avec cette réalité. Un suivi a été fait auprès des Conseils d'établissement. Au secondaire pour les plans d'interventions, tous les enseignants ne peuvent assister aux rencontres, mais le titulaire de l'élève se doit d'y être. C'est la même chose pour les études de besoins qui doit être révisée annuellement.

11. Parole au public

Monsieur Pierre Nadeau l'alliance de de vie active pour Canadiens /Canadiennes ayant un handicap, vient nous présenter des fascicules afin d'aider l'intégration dans les cours d'éducation physique des personnes handicapées. Il y aura une version informatique qui servira autant pour les professeurs, les intervenants municipaux que pour les entraîneurs physiques. Selon Monsieur Nadeau, les adolescents handicapés se retrouvent devant rien sur la rive-sud au niveau de l'éducation permanente, existe-t-il des alternatives pour les personnes handicapées pour les adultes ? Monsieur interpelle le comité EHDAA pour savoir si au niveau de l'éducation des adultes il y aurait quelque chose à faire pour aider les personnes handicapées, afin de bâtir une synergie pour ne pas laisser « tomber » ces personnes. Les personnes handicapées doivent souvent aller à Montréal pour avoir les services. Ça part des rampes d'accès, aux cours offerts...

Madame Vincent pense qu'une accessibilité minimale a été faite dans tous les établissements. Madame Vincent demande à monsieur de préciser sa demande au niveau de la formation des adultes. Il parle de partenariat avec les différents milieux.

Concernant l'éducation des adultes, c'est la première année que le MELS donne des sommes concernant le soutien scolaire. La CS est à la recherche de solutions pour soutenir ces adultes.

Monsieur Nadeau aimerait que l'information contenue dans les fascicules se transmette aux professeurs. Madame Vincent va le mettre en contact avec Monsieur Jean-François Mouton, le conseiller pédagogique qui s'occupe des professeurs d'éducation physique. Ce serait à son avis, la meilleure porte d'entrée pour être en contact avec les enseignants.

Plan d'intervention :

Madame Bouthiller présente son point du vue à l'effet qu'il est difficile d'obtenir les services pour les enfants TDAH. Le milieu scolaire n'est pas toujours facilitant pour les enfants qui vivent ces problématiques là. Même si les parents vont chercher de l'aide au niveau médical et professionnel, il n'est pas facile de se faire entendre dans les écoles. Elle souhaite plaider la cause des enfants qui ont des parents qui n'ont pas toutes les possibilités pour ouvrir toutes les portes. Les TDAH ne sont pas visibles, on ne les reconnaît pas. On peut facilement porter des jugements tels que : ces enfants ne sont pas éduqués, les parents ne sont pas présents etc. Ce qui est faux.

Le comité de parents de la CSMV ont fait des formations aux parents concernant les TDAH, afin que ces élèves soient mieux ciblés. 8% de la population sont TDAH, diagnostiqués ou non. Il serait bon de développer quelque chose concernant les TDAH. En Alberta quelque chose existe en ce sens.

Madame Vincent explique que c'est un sujet qui intéresse la CSMV et elle parle de la complémentarité à l'intérieur même de la CS, entre les enseignants et les personnes ressources dans les écoles en ce sens.

Un parent demande s'il ne serait pas possible de publiciser les bonnes idées, les conférences ou autres qui pourraient être utiles aux parents. Madame Vincent va faire en sorte que les directions d'écoles publicisent plus les activités

12. Varia

Il y a eu un salon de l'enfant à Laprairie. Serait-il possible qu'à la CSMV on puisse faire un tel salon, avec les problématiques EHDAA? Toujours dans un but d'informer le plus d'intervenants possibles, parents, enseignants, professionnels. Le comité pourrait avoir son kiosque etc.

Le tout sera remis à Madame Vincent qui reviendra sur le sujet et verra à sa faisabilité.

13. Prochaine rencontre – 1er juin 2009

14. Levée de l'assemblée Proposé par Linda Laliberté et appuyée par Madame Lamoureux à 22h15